

## Déclaration d'un chantier forestier ou sylvicole d'un volume de 100 m<sup>3</sup> ou plus

*Décret n° 2016-1512 du 8 novembre 2016 relatif à la déclaration de chantiers forestiers et sylvicoles*

### Entreprise

Nom de l'entreprise, dénomination sociale <sup>(1)</sup> : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : ..... N° siret : .....

### Chantier forestier ou sylvicole

Volume présumé du chantier en m<sup>3</sup> : .....

Situation géographique exacte du chantier : .....

Lieudit : ..... Code postal : ..... Commune : .....

Numéro de parcelle (numéro du cadastre en mairie ou numéro d'exploitation de l'ONF, à défaut, plan détaillé pour l'accès à la parcelle et la localisation du chantier) : .....

Voies d'accès :

- voies communales ou allées forestières identifiées par leur numéro : .....
- voies d'accès privées portant un nom d'usage à préciser : .....

NB : en cas de non indication, explicitez les difficultés rencontrées : .....

Nature des travaux : .....

Date de commencement des travaux : .....

Durée probable des travaux : .....

Date de fin prévisible des travaux : .....

Nombre de salariés qui seront employés sur le chantier : .....

Nom et qualité de la personne chargée des questions de sécurité : .....

Etabli le .....

Signature

<sup>(1)</sup> Cachet de l'entreprise

<sup>(1)</sup> L'entreprise concernée par cette déclaration est :

- l'exploitant forestier lorsque les travaux considérés sont réalisés par ses propres salariés,
- l'entrepreneur de travaux forestiers ou le débardeur lorsque les travaux font l'objet d'une prestation de services dans le cadre d'une sous-traitance.

Nota bene : cette déclaration est à adresser :

- au Service Départemental de l'Inspection du Travail, de l'Emploi et de la Politique Sociale Agricole du département dans lequel est prévu le chantier,
- à la Mairie de la ou des communes sur le territoire desquelles est situé le chantier.

\*\*\*\*\*